

COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ
PARTICULIERS



Optimalis santé

... une solution de santé adaptée au moment
où vous en avez le plus besoin



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

Optimalis Santé, la complémentaire santé optimale !

A partir de 40 ans, vos besoins en santé évoluent. Porter des lunettes, poser un implant dentaire, des nouveaux postes de dépenses qui coûtent cher. Vous avez plus que jamais besoin d'une bonne couverture pour vos frais de santé.

Avec APRIL Optimalis Santé, vous avez le choix entre 14 solutions d'assurance : 6 niveaux de garanties et la possibilité de souscrire à des renforts optionnels selon vos besoins du moment.

Des garanties complètes et adaptées

- Un **tarif très attractif**,
- Un **forfait annuel*** destiné aux prothèses non remboursées par la Sécurité sociale,
- Un **bonus optique** avantageux,
- Un forfait chambre particulière* **jusqu'à 80€ par jour**,
- Des **solutions Liberté** : médecines naturelles, vaccins, automédication,
- Un forfait cure thermale **jusqu'à 500€**.

* Accessible dès le niveau 2



Un contrat simple à construire et à vivre !

- Aucun délai d'attente,
- Aucune limite d'âge à l'adhésion,
- Pas de formalités médicales,
- Un contrat évolutif en cours d'année*
- Un tarif couple en âge du plus jeune.

* Sous réserve d'acceptation par APRIL, ajout ou suppression de renforts possible.

APRIL
VOUS REMBOURSE
EN
24 H⁽¹⁾



Connectez vous sur **www.april.fr**
A tout moment, consultez vos remboursements
en ligne sur votre ESPACE ASSURÉ.



Avec le **TIERS-PAYANT**, ne faites pas
l'avance de frais chez les pharmaciens,
laboratoires, radiologues, kinésithérapeutes
et opticiens partenaires.

(1) Dès réception de votre dossier.



Découvrez nos solutions Liberté

JUSQU'À
100€ / AN



CHOISISSEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ VOS SOINS LES PLUS APPROPRIÉS !

Ce forfait vous rembourse jusqu'à 100€ par Année d'adhésion les frais de santé non remboursés par la Sécurité sociale comme :

- **Les médecines naturelles** : l'homéopathie, l'acupuncture, l'ostéopathie, la chiropractie, la micro kinésithérapie, la diététique.
- **Les vaccins en cas de voyage à l'étranger** et les vaccins contre les maladies de la vie courante (grippe, gastro entérite).
- **L'automédication** pour les antalgiques, l'aide à l'arrêt du tabac, le traitement des troubles gastro-intestinaux.

Garanties complètes et adaptées

Prestations en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Les forfaits et plafonds de garanties figurant dans ce tableau ne sont valables qu'une fois par assuré et par Année d'adhésion. Ils ne peuvent donc pas être reportés d'une année sur l'autre.

FRAIS HOSPITALIERS

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Frais hospitaliers en secteur conventionné						
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires chirurgicaux	100 %	100 %	125 %	150 %	Année 1 : 200 % Année 2 : 300 %	Année 1 : 300 % Année 2 : 400 %
Chambre particulière (par jour)	Néant	35€	45€	50€	65€	80€
Frais d'accompagnant enfant et conjoint (par jour)	Néant	10€	10€	10€	15€	15€
Maisons de repos et assimilés	100 % dans la limite de					
	30 j	30 j	60 j	120 j	150 j	180 j
Hospitalisation psychiatrique (dans la limite de 60 jours)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais hospitaliers en secteur non conventionné						
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	100 %	150 %	200 %	300 %	400 %
Honoraires chirurgicaux	100 %	100 %	125 %	150 %	Année 1 : 200 % Année 2 : 300 %	Année 1 : 300 % Année 2 : 400 %
Chambre particulière (par jour)	Néant	35€	45€	50€	65€	80€

FRAIS MÉDICAUX

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Consultations, visites en parcours de soins*	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	Année 1 : 200 % Année 2 : 300 %
Actes médicaux courants, soins externes et imagerie médicale en parcours de soins*	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	Année 1 : 200 % Année 2 : 300 %
Auxiliaires médicaux, analyses	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	Année 1 : 200 % Année 2 : 300 %
Appareillage (orthopédie, prothèses auditives, petit appareillage)	100 %	100 %	125 %	125 %	150 %	150 %
Transport	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

PHARMACIE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Prise en charge par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Garantie Automédication : Médicaments non pris en charge par la Sécurité sociale, en libre accès à la pharmacie. Sont pris en charge exclusivement les médicaments contre la douleur, pour le traitement des troubles gastro-intestinaux et pour l'aide à l'arrêt du tabac.	50 % des frais réels dans la limite de					
	10€	10€	10€	30€	60€	75€

**APRIL
REMBOURSE
EN
24 H**

**PAS
D'AVANCE
DE FRAIS
AVEC LE
TIERS PAYANT**

FRAIS DENTAIRE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Soins dentaires	100 %	100 %	125 %	125 %	150 %	150 %
Orthodontie et prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité sociale	100 %	100 %	125 %	150 %	Année 1 : 200 % Année 2 : 250 %	Année 1 : 300 % Année 2 : 400 %
Plafond annuel	-	-	-	-	1 000 €	1 500 €
Forfait soins dentaires non remboursés (Actes Hors Nomenclatures): implants dentaires et parodontologie	-	100 €	100 €	150 €	250 €	400 €

FRAIS OPTIQUE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Monture, verres acceptés par la Sécurité sociale. Lentilles acceptées, refusées ou jetables	50 €	70 €	125 €	150 €	250 €	350 €
Bonus	50 € supplémentaires si l'assuré n'utilise pas du tout son forfait optique l'année précédente OU : 100 € supplémentaires si l'assuré n'utilise pas du tout son forfait optique les deux années précédentes					
Montant maximum du forfait de base en 3 ^e année si non consommation durant deux années consécutives	150 €	170 €	225 €	250 €	350 €	450 €
Forfait opération de la vision laser	-	50 €	100 €	150 €	175 €	400 €

**BONUS
OPTIQUE**

PRESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Médecines naturelles (Homéopathie Diététicien - Ostéopathie - Acupuncture Chiropractie - Microkinésithérapie) Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale	60 €	75 €	75 €	90 €	90 €	100 €

AUTRES GARANTIES

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Forfait cure thermale	-	100 €	200 €	300 €	400 €	500 €
Dépenses médicales inopinées effectuées à l'étranger	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

* Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliquée par la Sécurité sociale.

Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursement seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementations régissant les «contrats responsables». La participation forfaitaire et les franchises médicales appliquées par la Sécurité sociale ne sont pas prise en charge par le contrat.

Les actes de préventions définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.



Niveau :

Cotisation : €/mois

COMPRENDRE

Un seul niveau doit être souscrit par famille.

Franchises médicales et participation forfaitaire appliquées au 01/01/11 par la Sécurité sociale et non remboursées par votre contrat

- 0,50 € / boîte de médicament

- 0,50 € / acte paramédical

- 2 € / transport sanitaire

- 1 € / consultation, acte technique et analyse biologique

Renforts optionnels

Avec Optimalis Santé, vous pouvez choisir de compléter vos garanties par le renfort 1 ou 2, pour une prise en charge plus confortable. Les prestations en pourcentage de la Base de Remboursement et les forfaits sont exprimés par Année d'adhésion au renfort et par assuré.

Les renforts peuvent être souscrits lors de l'adhésion ou au cours de la vie du contrat*.

Le renfort 1 est ouvert dès le niveau 2 (de la garantie de base).

Le renfort 2 est ouvert exclusivement aux niveaux de garantie de base 4, 5 ou 6.

OPTIONS



SECTEUR CONVENTIONNÉ ET NON CONVENTIONNÉ

Honoraires chirurgicaux

Chambre particulière (par jour)

AUTRES FRAIS HOSPITALIERS

Frais d'accompagnant enfant ou conjoint assuré (par jour)

Chambre particulière (en maison de repos et assimilés en secteur conventionné)

SOINS COURANTS

Appareillage (orthopédie, prothèses auditives, petit et gros appareillage)

PHARMACIE

Médicaments non pris en charge par la Sécurité sociale en libre accès en pharmacie.

Sont pris en charge exclusivement les médicaments contre la douleur, pour le traitement des troubles gastro-intestinaux, et pour l'aide à l'arrêt du tabac

DENTAIRE

Prothèses dentaires prises ou non en charge par la Sécurité sociale et hors nomenclature (implants et parodontologie)

OPTIQUE

Forfait optique

Montures et verres pris en charge par la Sécurité sociale, lentilles acceptées, prises ou non en charge par la Sécurité sociale, y compris jetables.

Opération de la vision au laser

PRESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Médecines naturelles (Homéopathie - Diététique - Ostéopathie - Acupuncture - Chiropractie - Microkinésithérapie)
- Vaccins non remboursés

Forfait cure thermale

* Sous réserve d'acceptation de la part d'APRIL.



**GARANTIE
AUTOMÉDICATION**

Vous avez souscrit sur APRIL Optimalis Santé un niveau de base 2 et un renfort 1, vous serez donc remboursé à hauteur de 50 % des frais réels dans la limite de 60 euros par an.

Exemple : Vous nous envoyez une demande de remboursement (avec justificatifs) de 100 euros pour cette garantie, nous vous rembourserons 10 € du forfait de base et 50 € au titre du renfort (50 % de la dépense engagée) soit 60 €.

Complétez vos garanties en fonction de vos besoins grâce aux options !

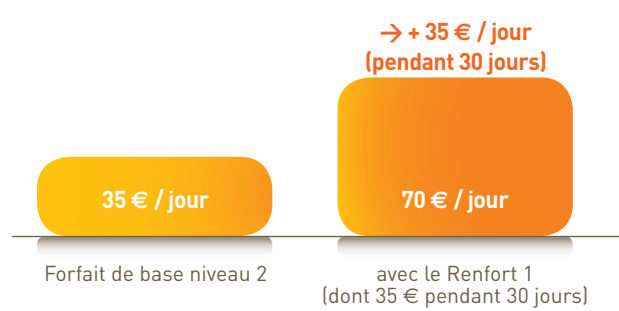
EXEMPLE 1 :

Votre forfait prothèses dentaires non remboursées



EXEMPLE 2 :

Votre forfait chambre particulière



RENFORT 1

+ 50%
+ 10 €

+ 10 €
35 € pendant 30j

année 1 : 100 €
année 2 : 150 €
à partir de la 3^e année et suivantes : 250 €

50 % des frais réels dans la limite de 50 €

+ 100 €

+ 75 €

-

+ 50 €

-

OU

RENFORT 2

+ 100 %
+ 15 €

+ 20 €
50 € pendant 30 j

année 1 : 200 €
année 2 : 250 €
à partir de la 3^e année et suivantes : 350 €

50 % des frais réels dans la limite de 75 €

+ 150 €

+ 125 €

+ 200 €

+ 100 €

+ 100 €

Et demain avec Optimalis Santé, comment serez-vous remboursé ?

Voici des exemples de remboursements des actes les plus courants pris en charge par le contrat Optimalis Santé.

La dépense réelle  le remboursement de la Sécurité sociale  celui d'APRIL  restant à votre charge, selon le niveau souscrit.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Type de dépense	Dépense réelle	Remboursement Sécurité sociale	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Niveau 5		Niveau 6	
			Remboursement APRIL	Restant à votre charge	Remboursement APRIL	Restant à votre charge	Remboursement APRIL	Restant à votre charge	Remboursement APRIL	Restant à votre charge	Remboursement APRIL	Restant à votre charge	Remboursement APRIL	Restant à votre charge
Hospitalisation de 11 jours en secteur conventionné														
Honoraires chirurgicaux	375,27 € + dépassement d'honoraires de 800 € = 1 175,27 €	375,27 €	0 €	800 €	0 €	800 €	93,82 €	706,18 €	187,64 €	612,365 €	750,54 €	49,46 €	800 €	0 €
Forfait journalier	198 €	0 €	198 €	0 €	198 €	0 €	198 €	0 €	198 €	0 €	198 €	0 €	198 €	0 €
Chambre particulière pour 11 jours	700 €	0 €	0 €	700 €	385 €	315 €	495 €	205 €	550 €	150 €	700 €	0 €	700 €	0 €
Frais médicaux														
Consultation généraliste	25 €	14,40 €	6,60 €	4 €	6,60 €	4 €	9,60 €	1 €	9,60 €	1 €	9,60 €	1 €	9,60 €	1 €
Consultation spécialiste	40 €	15,10 €	6,90 €	18 €	6,90 €	18 €	12,65 €	12,25 €	18,40 €	6,50 €	23,90 €	1 €	23,90 €	1 €
Frais dentaire														
Soins dentaires SC12	50 €	20,24 €	8,68 €	21,08 €	8,68 €	21,08 €	15,91 €	13,85 €	15,91 €	13,85 €	23,14 €	6,62 €	23,14 €	6,62 €
Prothèse : couronne SPR50 1 ^{ère} année d'adhésion	430 €	75,25 €	32,25 €	322,50 €	32,25 €	322,50 €	59,12 €	295,62 €	86 €	268,75 €	139,75 €	215 €	247,25 €	107,50 €
2 ^e année d'adhésion	430 €	75,25 €	32,25 €	322,50 €	32,25 €	322,50 €	59,12 €	295,62 €	86 €	268,75 €	193,50 €	161,25 €	354,75 €	0 €
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale (prix par semestre pour un enfant de moins de 16 ans) pour l'année 1	630 €	193,50 €	0 €	436,50 €	0 €	436,50 €	48,37 €	388,13 €	96,75 €	339,75 €	193,50 €	243 €	387 €	49,5 €
Forfait optique														
Lentilles refusées par la Sécurité sociale pour l'année 1	200 €	0 €	50 €	150 €	70 €	130 €	125 €	75 €	150 €	50 €	200 €	0 €	200 €	0 €
Montant restant pour une paire de lunettes ou des lentilles jetables pour la même année			0 €		0 €		0 €		0 €		50 €		150 €	

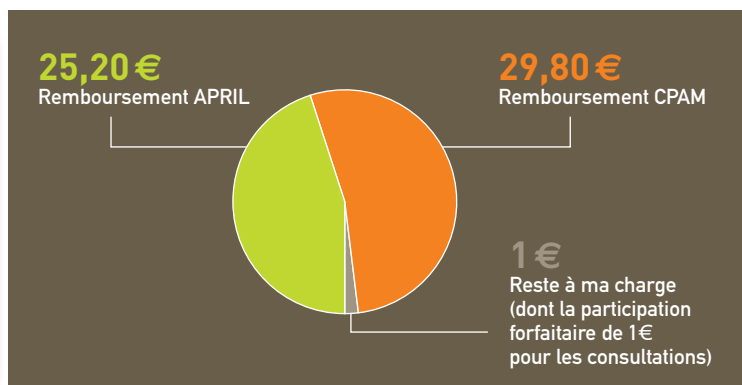
Exemples de remboursements

Avec APRIL Optimalis Santé, mes dépenses de santé ne me coûtent presque rien !



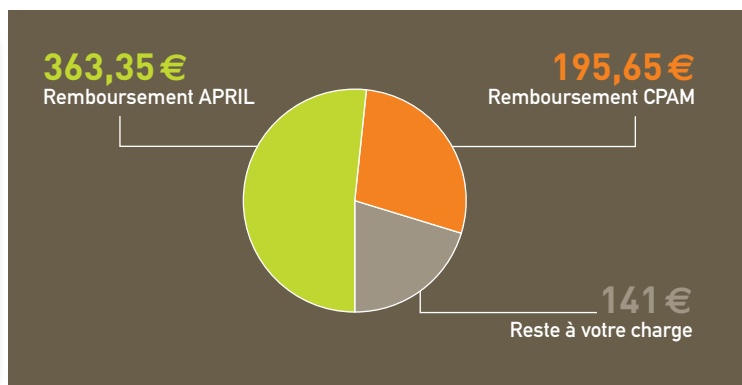
Je vais voir le Gastro-entérologue vers lequel m'a orienté mon médecin traitant. Il est en secteur 2, ses honoraires sont de 56 €. J'ai souscrit un niveau 4 d'APRIL Optimalis Santé »

Michel, 55 ans



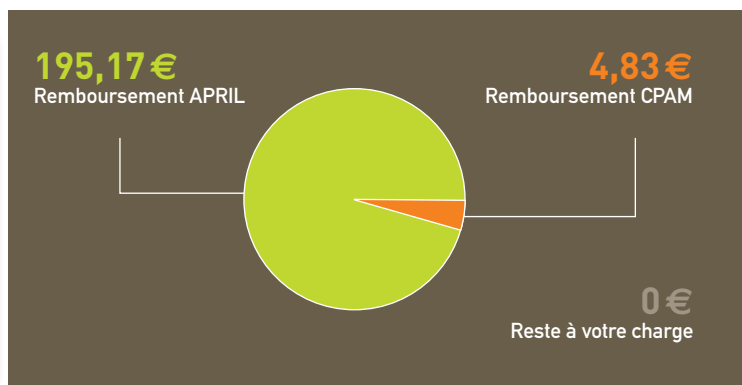
Je dépense 700€ chez mon dentiste pour la pose d'un bridge. J'ai souscrit un niveau 5 avec un renfort 2 »

Christine, 48 ans



Je dépense 200€ chez mon opticien pour l'achat d'une paire de lunettes (monture + verres à faible correction). J'ai souscrit un niveau 3 avec un renfort 1 »

Paul, 50 ans



Une seule carte pour accéder facilement et gratuitement à tous vos avantages APRIL.

Pour vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en souscrivant une complémentaire santé APRIL, nous avons le plaisir de vous offrir votre Carte+ APRIL.



ACHATS Gagnants

**DES ECONOMIES SUR LES ACHATS EN LIGNE,
AUGMENTER VOTRE POUVOIR D'ACHAT EN
VOUS CONSTITUANT UNE CAGNOTTE**

Activez votre carte + à partir de votre Espace Assuré et créez votre compte Achats Gagnants.

Pour chaque achat en ligne sur l'un de nos sites partenaires (La Redoute, Marionnaud, Carrefour, Boulanger, Rue du Commerce, Lafuma...), vous êtes crédité sur votre cagnotte d'un pourcentage du montant de vos achats.

Vous pouvez virer cette cagnotte quand vous le désirez, sur un compte courant, pour financer, par exemple votre complémentaire santé.

S.O.S Objets perdu !

UN SERVICE DE RECHERCHE EFFICACE

En accrochant la partie détachable de votre Carte April + à un objet qui vous est cher, vous mettez toutes les chances de votre côté pour pouvoir le récupérer au plus vite. En cas de perte, dès que quelqu'un signale avoir retrouvé l'objet, APRIL vous le restitue où que vous soyez, dans le monde entier.



Des services pour améliorer votre quotidien !



**VOTRE
ESPACE
ASSURÉ**

... SUR WWW.APRIL.FR

- Pour consulter vos remboursements 7 jours/7 et 24h/24 et gérer votre compte assuré,
- Pour nous transmettre votre devis dentaire par exemple, et obtenir une réponse dans les plus brefs délais !
- Alerte Remboursement : un mail ou un SMS vous informe du montant de chaque remboursement, au moment où il est effectué.



**VOTRE
TIERS
PAYANT**

Dans un réseau de plus de 120 000 professionnels de la santé conventionnés comme les pharmaciens, laboratoires, radiologues, kinésithérapeutes et opticiens partenaires !

- Pour que vous n'ayez plus rien à avancer pour vos frais de santé !



**2 500 OPTICIENS
PARTENAIRES**



PARCE QUE BIEN VOIR NE DOIT PAS DÉPENDRE DE VOTRE BUDGET, APRIL VOUS AIDE À MAÎTRISER VOS FRAIS DE SANTÉ.

Les avantages de nos partenaires opticiens :

- Plus de 2.500 opticiens en France (liste sur www.april.fr, Espace Assuré)
- Des tarifs négociés
- Des conseils et des produits de qualité
- Pas d'argent à avancer
- Pour profiter de ce partenariat il vous suffit de présenter votre carte + ou de tiers-payant à votre opticien

Gagnez en santé visuelle avec le réseau d'opticiens recommandé par APRIL.



**VOTRE
ASSISTANCE***

En cas d'hospitalisation, vous bénéficiez d'une assistance qui prend en charge :

- La garde de vos enfants
- La garde de vos chiens et chats
- Le recours à une aide ménagère



**VOTRE
PROTECTION
JURIDIQUE***

Pour vous aider à obtenir réparation du préjudice consécutif à un dommage corporel dont vous êtes victime, la protection juridique prend en charge :

- Des consultations juridiques
- Des frais de procédure judiciaire

* Les conditions des garanties assistance et protection juridique sont disponibles à tout moment sur l'Espace Assuré.

APRIL, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3500 collaborateurs du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.



L'assurance qui me fait gagner en santé

Nos engagements :

- Vous protéger au plus près de vos besoins
- Vous guider dans vos choix de santé
- Vous aider à prendre en main l'avenir de votre santé

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Tél. : 0 974 50 20 20 - Fax : 04 78 53 65 18 - www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par QUATREM.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**